

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2016

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F, CROISSANT A, JAILLET J, PICARD M.

Mme DUBOIS F a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du lundi 12 septembre 2016.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de la lettre de démission de Monsieur PICARD Mickaël en sa qualité de conseiller municipal.

-Droit de préemption (délibération)

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu des demandes pour des droits de préemption pour des biens situés rue de la colonie et grande rue.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces quatre biens.

-Mise en compatibilité PLU Chilly le Vignoble/Messia sur Sorne (délibération)

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'une mise en compatibilité du PLU de la commune avec celui de Messia sur Sorne dans le cadre de la création de la ZAC.
Les conseillers ont été destinataires des conclusions de l'enquête publique avant le conseil municipal.
Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette mise en compatibilité.

-Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie (délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de la secrétaire de mairie est à échéance fin décembre 2016 et il convient de décider de son renouvellement ou non.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le renouvellement pour une durée de 3 ans ainsi qu'une augmentation de salaire à hauteur de 100€ net par mois.

-Convention GRDF pour les compteurs communicants (délibération)

Madame la 3^{ème} adjointe présente la proposition de GRDF pour l'implantation des compteurs communicants (GAZPAR). Ces nouveaux compteurs permettent le relevé à distance des consommations de gaz naturel pour les consommateurs particuliers et professionnels.
La commune doit se prononcer sur la mise à disposition d'emplacements, situés sur les immeubles ou sur les propriétés de la commune qui serviront à l'accueil des équipements techniques nécessaires (occupation du domaine public).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 4 abstentions (Qochih, Petitjean, Mégard, Pascoa) et 6 pour, la signature de la convention avec GRDF.

-Dossier de subvention (DETR) pour l'éclairage de l'Eglise (délibération)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle au conseil municipal la subvention accordée par la préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en valeur d'un patrimoine historique local, à savoir l'église de Chilly le Vignoble. Cette subvention s'élevait à 6358 € pour un montant des travaux subventionnables de 21 194 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner ce projet ainsi que cette subvention pour des raisons budgétaires.

- Dossier Fondation du Patrimoine

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que chacun peut être le porte-parole du conseil municipal pour inciter ses connaissances à faire un don sur le site de la fondation du patrimoine.

-Règlement de la salle des fêtes (délibération)

Le projet de nouveau règlement a été diffusé avant le conseil municipal ce qui permet à chacun d'en avoir pris connaissance.

Madame la 1^{ère} adjointe revient essentiellement sur les prix de la location et des modalités de caution

150 € pour les résidents

250 € pour les extérieurs

Possibilité de payer un service de nettoyage pour 70€

2 chèques de caution seront demandés : un de 360€, et un de 140 € qui ne sera pas restitué si la mise en propreté et le rangement des lieux ne sont pas correctement réalisés.

Un panier de produits éco labellisés sera remis lors de chaque location.

L'estrade sera rénovée et réinstallée.

Après discussion, le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

-Exposition/concours « Courges dans tous ses états »

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle le concours et l'exposition de courges prévue le lundi 31 octobre.

La remise des prix se fera à la salle des fêtes où un verre de l'amitié sera offert par la mairie. Chacun peut apporter un plat convivial.

-Travaux des logements au-dessus de la mairie

Les entreprises peuvent répondre à l'appel d'offre jusqu'au lundi 24 octobre. L'ouverture des plis est prévue le mardi 25 octobre en début d'après-midi.

Informations diverses

- Recours contre le PLU : Monsieur le Maire informe que l'affaire qui avait été déposée pour invalider certaines délibérations du PLU a été jugée en faveur de la commune.

-Verger collectif : Madame la 1^{ère} adjointe informe les membres du conseil municipal de l'intervention des élèves du CFPPA de Montmorot dans toutes les classes de l'école primaire de Courlans.

Une plantation est prévue le 23 ou 24 novembre ; les arbres seront achetés en partie aux Croqueurs de Pommes. L'inauguration devrait être au printemps 2017.

-Zone humide de « Château Gaillard » : Suite à l'accord du conseil municipal en sa séance du 02 mai 2016, une convention avec Courbouzon va être prochainement signée concernant l'entretien de la zone humide pour une durée de 10 ans.

-Après-midi convivial pour les aînés : Madame la 1^{ère} adjointe informe que les aînés ont été conviés à un après-midi convivial le dimanche 20 novembre, en présence de Maria Coulon, accordéoniste.

PV conseil municipal du 19 octobre 2016

-Logement communal à louer : un logement communal rue des écoles va être libre à la location à compter du 21 décembre 2016.

-Changement de chaudière dans un logement communal : La commune a dû remplacer en urgence une chaudière route de Frébuans et c'est l'entreprise Delorme qui est intervenue.

-Travaux Rue de Marigny : Mme la 3^{ème} adjointe informe que suite à la décision prise lors du conseil municipal du 23 mars 2016 , la rue de Marigny a été mise en impasse.

-Affouages : 8 candidats se sont inscrits pour le moment et une évaluation avec l'agent de l'ONF sera prochainement réalisée sur place.

-Rénovation du toit de l'alambic : la demande d'autorisation pour la rénovation du toit de l'alambic a été validée et les travaux seront effectués.

-Mutualisation de matériel avec la commune de Montmorot : la commune de Montmorot a accepté la demande de Chilly le Vignoble afin de mutualiser le matériel communal et une convention sera rédigée.

-Temps d'Activité Périscolaire à l'école de Messia sur Sorne : de nouveaux horaires sont proposés pour la fin d'après-midi. Le conseil municipal est favorable à ce changement d'horaire.

-Réunion d'informations sur le cimetière : différents points ont été abordés dont un nouveau règlement ou encore la mise en place future d'un ossuaire. Il a également été évoqué les diverses investigations concernant sur les tombes en déshérence ainsi que l'engazonnement prévu des allées.

Clôture de la séance à 22h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 novembre 2016 à 20H00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 04 novembre 2016

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHILLY-le-VIGNOBLE' and 'COMMUNE DE CHILLY-le-VIGNOBLE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

Philippe GRICOURT